

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ,	9. Mme Isabelle DRAPEAU,
2. Mme Lucie LOURDAIS,	10. Mr Gaël PINEAU,
3. Mr Dominique JAILLIER,	11. Mme Laurence HUAU,
4. Mme Aurélie PINSON, arrivée à 20 h 15 – point 1,	12. Mme Nathalie BOULAY,
5. Mr Alexis ALLÉARD,	13. Mr Geoffroy DOINEAU,
6. Mr Éric TOUEILLE,	14. Mme Stéphanie LAURENT,
7. Mme Brigitte REILLON,	15. Mme Charline CHEREAU,
8. Mr Xavier THUAULT,	16. Mr Alexandre LENORMAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Chrystelle MÉTÉREAU, Mr Jean-Marie BRISSAULT, Mr Benoît HAMON.

Date de convocation : **5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum de l'assemblée : 10

Nombre de membres présents : 16

Votants : 16

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Geoffroy DOINEAU

Ordre du jour :

- Avenant N° 1 de l'entreprise SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU de Renazé – Lotissement La Charmille 4 à Laigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou.
- Résultat programme voirie 2026.
- Demande de fonds communautaire d'aménagement du territoire rural 2024-2026 – FCATR – Volet 2 – Voirie.
- Désignation d'un correspondant défense.
- Désignation d'un correspondant sécurité routière.
- Désignation d'un correspondant traitement des déchets.
- Désignation d'un correspondant risques naturels ENEDIS.
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours - SDIS.
- Désignation d'un délégué à la protection des données - DPO.

Questions diverses :

- Carte Communale ou Plan Local d'Urbanisme
- Règlement intérieur

Compte-rendu des commissions :

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 avril 2026 :

Mr le maire donne lecture du dernier compte-rendu et demande si des observations sont à apporter.
Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

N°26-06-043 AVENANT N° 1 DE L'ENTREPRISE SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU DE RENAZÉ – LOTISSEMENT LA CHARMILLE 4 A LAIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

M. Alexis ALLÉARD, 4^{ème} adjoint, rappelle que par délibération N° 22-04-026 du 7 avril 2022, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n° 1 – VRD – travaux de Voirie et Réseaux Divers aux travaux de viabilisation des lotissements « Le Fresne » et de « La Charmille 4 » à l'entreprise PIGEON de Renazé pour un montant total de 372 740.47 € H.T.

Montant initial du marché :

Marché de base HT

372 740.47 €

TVA 20 %	74 548.09 €
Montant TTC	447 288.56 €

Il est présenté par l'entreprise PIGEON, un avenant 1 qui a pour objet la mise à jour du marché avec intégration des plus et moins-values au regard des travaux réalisés, devis reçu le 22 mai 2026 par messagerie, pour un montant de -0.65 € HT.

Montant de l'avenant N° 1 :

Montant HT	- 0.65 €
TVA 20 %	0.13 €
Montant TTC	- 0.78 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	372 739.82 €
TVA 20 %	74 547.96 €
Montant TTC	447 287.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché des travaux de viabilisation des lotissements Le Fresne et de la Charmille 4 – lot n° 1 – VRD, à l'entreprise SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU de Renazé pour un montant de moins-value de **0.65 € HT**.

N° 26-06-044 RÉSULTAT PROGRAMME VOIRIE 2026.

Mr Alexis ALLÉARD, 4^{ème} adjoint présente les différents devis sur les travaux de voirie 2026, ouvert le jeudi 21 mai 2026 à 14 h et présentés ci-dessous :

- 1. FTPB de St-Pierre-la-Cour (53) 39 031.78 € HT**
- 2. CHAZÉ TP de Craon (53) Pas de proposition**
- 3. SÉCHÉ du Le Bourgneuf-la-Forêt (53) 45 382.10 € HT**

La commission voirie a demandé une actualisation du devis présentés auprès de l'entreprise SÉCHÉ.

Après réception de la nouvelle proposition de l'entreprise, la commission voirie s'est réunie le lundi 8 juin à 20 h, propose les choix suivants présentés ci-dessous :

- 1. FTPB de St-Pierre-la-Cour (53) 39 031.78 € HT**
- 2. SÉCHÉ du Le Bourgneuf-la-Forêt (53) 39 949.66 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les travaux de voirie 2026 à l'entreprise **SÉCHÉ de Bourgneuf-la-Forêt (53)** pour un montant de **39 949.66 € HT**, soit 47 939.59 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

N° 26-06-045 DEMANDE DE FONDS COMMUNAUTAIRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RURAL 2024-2026 – FCATR – VOLET 2 - VOIRIE.

Mr le maire expose que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a mis en place un Fond Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural pour la période 2024-2026 avec un volet « Voirie » destiné aux 15 communes pour l'entretien de leur voirie.

Une enveloppe annuelle de 19 800 € est allouée à la commune de Prée-d'Anjou.

Comme tous les ans, le conseil municipal a prévu budgétairement des crédits pour réaliser des travaux de voirie afin de maintenir en bon état son réseau routier communal.

La commission voirie, après l'état des lieux effectué sur la commune, a classé prioritairement des travaux qui seront effectués par l'entreprise **SÉCHÉ de Bourgneuf-la-Forêt** d'un **montant de 39 949.66 € HT**.

L'opération se caractérise par des travaux de revêtement sur voirie de rechargement, reprofilage et d'enduit monocouche et bicouche.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de **39 949.66 € HT**, soit 47 939.59 € TTC s'articule comme suit :

Travaux de revêtement sur voirie

39 949.66 € HT

=====

Total général

39 949.66 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR) 2024-2026, volet 2 – Voirie ;

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de PRÉE-d'ANJOU va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FCATR – volet 2 - Voirie, à hauteur de 18 900.00 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de Prée-d'Anjou - Autofinancement	21 049.66 €
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier – FCATR – volet 2 - Voirie	18 900.00 €
Total général HT	39 949.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération voirie 2026, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 39 949.66 € H.T ;

STATUT favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

AUTORISE Mr le maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 900 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR) – volet 2 – Voirie ;

APPROUVE le règlement du FCATR ;

DONNE tout pouvoir à Mr le maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 26-06-046 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un correspondant défense afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès de nos Armées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Mr Xavier THUAULT, conseiller municipal, comme correspondant défense.

N° 26-06-047 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un correspondant sécurité routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Mr Alexis ALLÉARD, 4^{ème} adjoint, comme correspondant sécurité routière.

N° 26-06-048 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT TRAITEMENT DES DÉCHETS.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre pour siéger au sein de l'organisme extérieur dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Mr Serge GUILAUMÉ, maire, comme correspondant traitement des déchets.

N° 26-06-049 DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS RISQUES NATURELS ENEDIS – 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT(E).

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre et d'un(e) suppléant(e) pour siéger au sein de l'organisme extérieur dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités territoriales.

Mr le maire informe que le Territoire Energie Mayenne (TEM) a formulé que, dans un souci de simplicité et de cohérence, il serait pertinent de désigner les mêmes élus pour ces deux fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme déléguée titulaire Mme Lucie LOURDAIS, 1^{ère} adjointe,

DÉSIGNE comme déléguée suppléante Mme Laurence HUAU, conseillère municipale.

N° 26-06-050 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS - SDIS.

Mr le maire fait part que le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) a vocation à informer l'autorité investie du pouvoir de police des événements de sécurité civile survenant sur son territoire.

A partir de son système de gestion opérationnelle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne (SDIS) a mis en service une solution pour répondre à ce souhait des personnes à prévenir.

Le dispositif consiste à transmettre, lors d'un événement de sécurité civile, au moment où le premier engin de secours se présente sur les lieux, un message d'alerte par sms.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un ou plusieurs membres élus dans les cas et conditions prévus par le Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE les correspondants auprès du Service Départemental d'incendie et de Secours de la Mayenne (SDIS), les élus suivants :

- Mr Serge GUILAUMÉ, maire
- Mme Aurélie PINSON, maire déléguée d'Ampoigné et 3^{ème} adjointe
- Mr Dominique JAILLIER, maire délégué de Laigné et 2^{ème} adjoint

N° 26-06-051 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES - DPO.

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre élu sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui encadre le traitement des données personnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE comme déléguée titulaire Mme Aurélie PINSON, 3^{ème} adjointe,

DÉSIGNE comme déléguée suppléante Mme Charline CHEREAU, conseillère municipale.

Questions diverses :

Carte Communale ou Plan Local d'Urbanisme : Le conseil municipal est invité à prendre une décision lors des prochains conseils municipaux, pour lancer en septembre le marché sur la révision de la Carte Communale de la commune ou sur l'élaboration d'un PLU.

Règlement intérieur : Le conseil municipal à l'obligation d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur, précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement qui a été adressé à l'ensemble des élus.

Compte-rendu des commissions :

Administration générale et finances : En raison des différents projets en cours sur la commune, la commission suggère de faire le point sur les finances à la rentrée de septembre.

Travaux et urbanisme :

- Pavillons Mayenne Habitat – Ampoigné : Mme Lucie LOURDAIS, fait part de l'inauguration des pavillons qui a eu lieu le 3 juin à 11 h à Ampoigné. L'entreprise ASTERA effectue les travaux de voirie aux abords de ces maisons. Le projet de construction de 3 autres pavillons au lotissement « Le Fresne » débutera en 2027.
- Ombrières parking - Laigné : Mme Lucie LOURDAIS informe que celles-ci sont en cours de branchement.
- Voirie RD 22 – Laigné : Mme Lucie LOURDAIS fait part que les travaux se terminent et que 2 jours de coupures d'électricité auront lieu le mercredi 29 et jeudi 30 juillet. Ces jours-là, il sera supprimé le coffret électrique de la bascule.

Le projet d'aménagement paysagé en partenariat avec le CAUE 53 est envisagé en 2027/2028.

- Salle des fêtes – Laigné : La commission se réunie le mercredi 24 juin à 14 h sur les travaux des plus et moins-values et choix des matériaux.
- Lotissement et aménagement voirie - Laigné : Une réflexion est en cours sur la création d'un nouveau lotissement à la sortie du village et de travaux de voirie aux abords du cimetière.

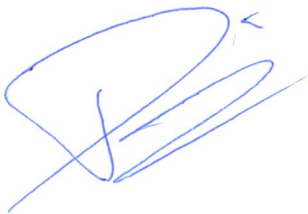
Animations et vie sociale :

- Cartes de pêche au plan d'eau - Ampoigné : Celles-ci sont en ventes auprès des secrétariats de mairie.
- Stages théâtre : Il est décidé de ne pas maintenir le stage en raison du nombre insuffisant de participants.
- Chantiers argent de poche : 5 jeunes participeront aux différents chantiers du 20 au 24 juillet.
- Nuits de la Mayenne – Laigné : qui se déroulera au Domaine du Fort le jeudi 23 juillet. La commission se réunit prochainement pour finaliser les derniers points techniques et d'organisations.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Prochaines réunions du conseil municipal le jeudi 9 juillet 2026 à 20 h.

**La secrétaire de séance,
Mr Geoffroy DOINEAU**



Prée-d'Anjou, le 12 juin 2026

**Le maire,
Mr Serge GUILAUMÉ**

